

# Journées Techniques Strasbourg Réglementation

Marc Esculier



# Agrément Phyto et Certiphyto

- Arrêté publié en octobre 2011.
- Le DAPA cesse d' être délivré depuis fin 2011.
- Le DAPA reste valable pour sa durée de renouvellement.
- Le DAPA arrivé à son terme devra être remplacé par le Certiphyto ( décideur).

# Agrément Phyto et Certiphyto

- Au 1<sup>o</sup> octobre 2012 un contrat devra être signé avec un OC.
- Un contrat de RC reste obligatoire
- Travail sur le guide de lecture a été réalisé.
- Un décret pour les AMM transitoire, maintien le dispositif en place ( DAPA, Agrément) pour la période transitoire.

# Certiphyto

- Pour les applicateurs 2 variantes:
  - Certiphyto décideur.
  - Certiphyto applicateur.
- Accès par la formation : 2 jours/ 3 jours.
- Durée de validité : 5 ans.
- Obligation d' un Certiphyto/salarié impliqué dans le phyto.
- Projet de Certiphyto 3D ?
- Un module Biocide de 1 jour attaché aux Certiphytos ( Décideur et applicateur) est en discussion

# Certiphyto

- Ne pas se précipiter dans l'attente d'un Certiphyto avec option Biocide
- Attendre la position des ministères ( MEDDE et Agriculture)
- Pour l'agrément Entreprise ( Application, vente aux professionnels, vente grand public) un contrat préférentiel avec bureau VERITAS est à disposition des adhérents et doit être signé avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2012.
- Un contrat RC professionnel 3D avec la compagnie ACE a été négocié avec le cabinet Rouxelin